O divine *amitié*, félicité parfaite,
Seul mouvement de l'âme où l'excès soit permis...
VOLTAIRE.

Et la tendre *amitié*, qui hait la multitude,
Nous fait un univers de notre solitude.
LAMARTINE.

Des distances l'amour peut rire,
L'*amitié* n'en supporte point.
BÉRANGER.

C'est pour les affligés. . . . .
Que la sainte *amitié* fut envoyée aux hommes;
Les pauvres l'ont reçue; elle aide à mieux souffrir.
LAPRADE.

Cœurs dignes de sentir le prix de l'*amitié*,
Retenez cet ancien adage :
Le tout ne vaut pas la moitié. FLORIAN.

— Au plur., Liaison, rapports, union intime entre des personnes : *Former, faire de nouvelles* AMITIÉS. *De vieilles, de solides* AMITIÉS. *Peu d'*AMITIÉS *subsisteraient, si chacun savait ce que son ami dit de lui en son absence.* (Pasc.) *Le temps, qui fortifie les* AMITIÉS, *affaiblit l'amour.* (La Bruy.) *Les* AMITIÉS *qui paraissent les plus fortes ne sont que des intérêts concertés.* (St-Evrem.) *Les haines et les* AMITIÉS *changent sans cesse avec les intérêts.* (Mass.) *Il avait une fidélité inviolable dans ses* AMITIÉS. (Fléch.) *Les bienfaits s'oublient, les* AMITIÉS *cessent.* (Fléch.) *Comme les* AMITIÉS *humaines sont petites, si Dieu ne s'y mêle!* (Ste-Beuve.) *Les* AMITIÉS *des écrivains entre eux ressemblent à l'amour, sinon par la flamme, au moins par la jalousie.* (H. Rigault.) *Les* AMITIÉS *politiques sont souvent des haines en commun.* (Petit-Senn.) *Les* AMITIÉS *féminines et les protestations de dévouement qui les accompagnent ne sont souvent que faux semblants.* (Mme Romieu.)

Vous ferez là des *amitiés* nouvelles.
BOILEAU.

Heureux, tu compteras des *amitiés* sans nombre;
Mais adieu les amis, si le temps devient sombre.
PONSARD.

— *Prendre en amitié.* Se dit généralement de l'affection qu'un supérieur peut éprouver pour un inférieur : *Mon père* A PRIS *son valet de chambre* EN AMITIÉ. *Cette dame* PREND EN AMITIÉ *tous ceux qui la servent.* ‖ *Etre en amitié avec quelqu'un,* Etre en rapports d'amitié avec lui : *Ce saint homme* ÉTAIT EN AMITIÉ *avec M. de Louvois et quelques autres personnages.* (Ars. Houss.)

— Accord, alliance, relations entre deux souverains, deux pays : *L'entente cordiale a amené une certaine* AMITIÉ *entre la France et l'Angleterre. Il y a paix et* AMITIÉ *entre ces deux puissances.* (Acad.)

— Fam. Plaisir, bon office, service de complaisance : *Faites-moi l'*AMITIÉ *de venir me voir, de m'écrire. Il m'a fait l'*AMITIÉ *de parler pour moi.*

Pleine de trahison, sans âme et sans pitié,
Capable de tout faire, hormis une *amitié*.
VOITURE.

— Caresses, paroles obligeantes, affectueuses : *Faire* AMITIÉ *à quelqu'un, lui faire mille* AMITIÉS. *Ménélas me reçut avec* AMITIÉ. (Fén.) *Il vient de nous quitter en nous faisant mille sortes d'*AMITIÉS. (Mme de Sév.) *Si je savais quelqu'un qui me voulût du mal, j'irais tout à l'heure lui faire tant d'honnêtetés, tant d'*AMITIÉS, *qu'il deviendrait mon ami en dépit de lui.* (De Choisy.) *Il n'était point d'*AMITIÉS *dont chacun ne s'empressât de me combler.* (Marmontel.)

— Attachement, affection de certains animaux pour l'homme : *Un chien, un cheval qui a de l'*AMITIÉ *pour son maître.*

— En parlant des choses, Attraction, sympathie : *Il y a de l'*AMITIÉ *entre le fer et l'aimant.* (Acad.) *L'*AMITIÉ *du lierre pour l'ormeau.* (Acad.) ‖ Fort peu usité en ce sens. ‖ Particul., s'applique à certaines couleurs dont les nuances et les tons s'unissent harmonieusement et produisent un agréable effet : *Le jaune a de l'*AMITIÉ *pour le bleu.*

— Comm. Sorte de moiteur à laquelle les marchands de blé reconnaissent la bonne qualité du froment : *Ce blé a de l'*AMITIÉ. ‖ On dit dans le même sens et plus souvent : *Le bon blé a de la main.* ‖ *Drap, étoffe qui a de l'amitié, qui n'a point d'amitié,* Qui est ou qui n'est point maniable.

— Prov. *Les petits cadeaux entretiennent l'amitié,* Les attentions, les petits soins servent à entretenir les rapports d'amitié. — Un homme d'intelligence médiocre soutenait vivement une opinion en présence de Fontenelle, et, pour donner plus de poids à ses affirmations, il ajouta : « Si ce que j'avance n'est pas vrai, prenez ma tête. — Je l'accepte, répondit malignement le spirituel académicien, *les petits cadeaux entretiennent l'amitié.* » ‖ *Il faut découdre et non déchirer l'amitié.* Lorsqu'on a sujet de se plaindre d'un ami, il faut s'en détacher insensiblement, sans éclat, et ne pas remplacer l'amitié par la haine. Ce proverbe est un mot de Caton, que Cicéron rapporte ainsi : *Amicitiæ sunt dissuendæ magis quam discindendæ.* ‖ *Ne laissez pas croître l'herbe sur le chemin de l'amitié,* Ne négligez pas vos amis. Ce proverbe, que l'on attribue généralement à Mme Geoffrin, était connu des Celtes, qui disaient : « Sachez que, si vous avez un ami, vous devez le visiter souvent. Le chemin se remplit d'abord d'herbes, et les arbres le couvrent bientôt si l'on cesse tout à fait d'y passer. » ‖ *L'amitié rompue n'est jamais bien soudée,* Il n'y a guère de réconciliation bien sincère; la défiance s'y mêle presque toujours. Les Espagnols disent, en faisant usage de la même métaphore : « *Amigo quebrado, soldado, mas nunca sano.* — *Ami rompu peut bien être soudé, mais il n'est jamais sain.* » Asmodée, parlant de sa dispute avec Paillardoc, a dit avec autant de vérité que de finesse : « On nous réconcilia, nous nous embrassâmes, et, depuis ce temps, nous sommes ennemis mortels. »

— **Encycl.** I. — « Trois passions principales, dit Jouffroy, se développent dans l'homme, l'attirent vers ses semblables et enchaînent l'un à l'autre par un triple lien les membres de la société humaine : la *sociabilité*, l'*amour* et l'*amitié*. Un individu de notre espèce nous plaît par cela seul qu'il est de notre espèce : de là cette bienveillance fondamentale de l'homme pour l'homme qu'on a appelée sociabilité. L'individu d'un sexe plaît à l'individu de l'autre par cela seul qu'il est d'un sexe différent; de là une autre passion bienveillante qui a pour fin la conservation de l'espèce et qu'on nomme amour. Enfin, indépendamment de l'humanité et du sexe, chaque individu possède certaines qualités qui le distinguent et peuvent le rendre particulièrement aimable à quelques-uns de ses semblables : de là un troisième penchant qui est l'*amitié*... La sociabilité fonde la société humaine; l'amour la conserve; l'*amitié*, en la subdivisant pour ainsi dire en sociétés partielles plus étroitement unies, la rend si douce qu'elle devient pour tous indispensable. » Voltaire a dit de l'*amitié* : « C'est un mariage de l'âme entre deux hommes vertueux; car les méchants n'ont que des complices; les voluptueux ont des compagnons de débauche; les intéressés ont des associés; les politiques assemblent des factieux; les princes ont des courtisans; les hommes vertueux ont seuls des amis. » « L'*amitié*, dit La Boétie, est un nom sacré, c'est une chose sainte; elle ne se met jamais qu'entre gens de bien, ne se prend que par une mutuelle estime; elle s'entretient non tant par un bienfait que par la bonne vie. Ce qui rend un ami assuré de l'autre, c'est la connaissance qu'il a de son intégrité. Les répondants qu'il en a, c'est son bon naturel, la foi et la constance. Il n'y peut avoir d'*amitié* là où est la cruauté, là où est la déloyauté, là où est l'injustice. Entre les méchants, quand ils s'assemblent, c'est un complot, non pas une compagnie. Ils ne s'entretiennent pas, mais ils s'entre-craignent. Ils ne sont pas amis, mais ils sont complices. » On n'a jamais fait une plus touchante peinture de l'*amitié* que cet hommage de Montaigne au souvenir de La Boétie : « Si l'on me presse d'expliquer pourquoi je l'aimois, je sens que cela ne peut s'exprimer qu'en répondant : *Parce que c'étoit lui, parce que c'étoit moi...* Depuis le jour que je le perdis, je ne fais que traîner languissant; et les plaisirs mesmes qui s'offrent à moi, au lieu de me consoler, me redoublent le regret de sa perte : nous étions à moitié de tout; il me semble que je lui dérobe sa part. J'étois déjà si fait et accoutumé à être deuxième partout, qu'il me semble n'être plus qu'à demi. » Rappelons encore ces beaux vers de La Fontaine :

Qu'un ami véritable est une douce chose!
Il cherche vos besoins au fond de votre cœur;
Il vous épargne la pudeur
De les lui découvrir vous-même;
Un songe, un rien, tout lui fait peur
Quand il s'agit de ce qu'il aime.

II. — Deux caractères principaux distinguent l'*amitié* des autres affections : c'est un sentiment paisible, et c'est un sentiment égalitaire.

Sans être complétement à l'abri des inquiétudes, des ennuis, des déceptions, des blessures, des retours, des oscillations, l'*amitié* en elle-même, et à part les accidents qui peuvent la troubler, laisse à l'âme la paix et la possession d'elle-même; sa phase de mouvement est peu de chose relativement à sa phase de stabilité; l'union qu'elle crée est en quelque sorte insensible. « Dans la vraie amitié, dit M. Paul Janet, les amis ont à peine besoin de se témoigner qu'ils pensent l'un à l'autre; ce n'est que dans les commencements de l'amitié ou dans son ébranlement qu'un tel soin devient nécessaire. » L'*amitié* n'est pas troublée comme l'amour paternel ou maternel par la responsabilité qui s'attache à l'autorité, comme l'amour proprement dit par l'imagination et par les sens. Montaigne exprime d'une façon piquante la différence qui, sous ce rapport, sépare l'*amitié* de l'amour. « L'amour, dit-il, est un feu téméraire et volage, ondoyant et divers, feu de fiebvre, sujet à accès et remises, et qui ne nous tient qu'à un coin. En l'amitié, c'est une chaleur générale et universelle, tempérée au demeurant, et égale, une chaleur constante et rassize, toute douceur et polissure, qui n'a rien d'aspre et de poignant. »

L'analyse de l'*amitié* nous montre que l'égalité en est le caractère essentiel. Qui dit amis, dit égaux : *amicitia pares invenit, vel facit.* Quelles que soient les inégalités extérieures, l'amitié suppose entre deux amis mêmes droits et mêmes devoirs. « L'essence de l'*amitié*, dit M. Paul Janet, est que chacun donne sans exiger; mais cela n'est vrai qu'à condition que l'un et l'autre suivront la même maxime, et qu'en cela même il y aura égalité. » Cette complète réciprocité de devoirs et de droits ne peut guère exister dans l'amour, parce que la différence des sexes se traduit dans les relations sociales par la différence des fonctions et des responsabilités. Elle est radicalement incompatible avec l'amour paternel et l'amour filial, lesquels reposent sur la supériorité du père et sur la dépendance du fils.

Nous devons ajouter que l'*amitié* se développe dans une sphère tout à fait libre, et ne relève en quelque sorte que d'elle-même. La plupart des sentiments, l'amour, l'amour paternel, l'amour filial, l'amour de la patrie, ont des rapports avec la morale publique, la législation, la religion, parce qu'ils se lient à l'intérêt général et font partie de la destinée de tous. L'*amitié* échappe au domaine du droit, parce qu'elle n'a pas de conséquences qui intéressent visiblement la chose publique; il semble même que la conscience n'ait rien à voir dans un lien qui ne saurait jamais être qu'une exception.

III. — L'*amitié* veut des âmes fortes et calmes, surtout des âmes indépendantes. La subordination, qui est la condition civile et économique des femmes, la vivacité de passion qu'elles apportent dans tout ce qui les occupe, la constante rivalité qui les anime les unes à l'égard des autres, surtout la place immense que l'amour et l'amour maternel prennent dans leur vie, ne leur permettent guère de connaître l'amitié dans sa perfection. Beaucoup de femmes sont de faibles amies, précisément parce que beaucoup de femmes sont des amantes et des mères admirables.

L'*amitié* peut-elle exister entre des individus de sexe différent? Mme de Lambert le pense et vante cette espèce d'*amitié*; mais cette liaison, à moins qu'il ne s'agisse du mari et de la femme, n'est point sans réserve et ne s'étend pas aussi loin que doit aller toute *amitié* réelle, c'est-à-dire qu'elle ne parvient pas à faire que deux destinées n'en forment qu'une. « Si cette *amitié* admet l'amour, dit de Sénancour, l'amour y jettera du trouble, y introduira ses inégalités, ses craintes, sa lassitude; si l'amour en est exclu, cette réserve, incommode pour les sens, gênera l'affection, établira une contrainte habituelle, et empêchera cet abandon de toutes choses qui est le charme de l'amitié. »

L'*amitié*, telle que l'antiquité l'a connue et célébrée, est, comme l'amour, un lien entre deux, et seulement entre deux. C'est ce caractère dualiste qui lui donne son énergie, sa grandeur, et qui en même temps en fait une sorte d'anomalie dans l'ordre des phénomènes affectifs. Il est très-difficile que les conditions de cette *amitié* idéale se trouvent réunies, parce qu'elle paraît incompatible avec les autres liens. « Je veux que deux amis n'aient pas de famille, dit de Sénancour (car s'ils en avaient, il faudrait qu'ils n'en eussent qu'une), et qu'à l'exception du devoir filial, qui n'est pas de notre choix, ils ne connaissent d'autre lien que celui qui unit tous les hommes, et d'autre asservissement que l'obéissance aux lois de leur pays. Il faut qu'ils aient la même patrie; il est bon qu'ils la servent de la même manière, afin qu'ils ne soient jamais séparés ou qu'ils ne le soient que pour fort peu de temps. »

IV. — Le développement de l'*amitié* et celui de l'amour sont dans l'histoire en raison inverse l'un de l'autre. L'antiquité offre à ce point de vue un contraste remarquable avec le moyen âge et les temps modernes. L'*amitié* fleurit dans la Grèce païenne; depuis l'avénement du christianisme, le ton social est à l'amour. Il faut chercher la raison de cette différence dans la condition différente faite aux femmes par les lois et les mœurs. Le mépris dans lequel, en Grèce, l'organisation sociale maintenait les femmes, l'impossibilité préjugée d'éprouver pour elles une affection élevée, la honte de leur sembler soumis, éloignèrent de l'amour et tournèrent vers l'*amitié* toutes les forces vives des cœurs. Ajoutons que le développement excessif de la vie publique, en absorbant l'homme dans le citoyen, comprimait l'amour et les affections de famille, et les subordonnait entièrement au patriotisme, tandis qu'il accordait un libre essor à l'*amitié*. Aussi la légende grecque n'est-elle qu'un long poëme à cette passion. « Tous les moralistes la vantent, dit Paul de Flotte; tous les arts la célèbrent. Illustre dans les cieux avec les frères d'Hélène, illustre sur la terre avec l'ami d'Achille, elle accompagne Oreste, indifférente à la colère des dieux, et descend aux enfers avec Pirithoüs et Thésée. Quels élans glorieux! Comme, jusqu'au dernier jour de cette civilisation si belle, elle l'inonde d'un impérissable éclat! Les temps historiques se continuent dans l'histoire : c'est Harmodius et Aristogiton, Alexandre et Ephestion, Agis et Cléombrote, et tous ces nobles noms qui s'avancent par couples à l'immortalité... De même que les chevaliers allaient au combat pour honorer leur dame, les Grecs allaient à la mort pour honorer leur ami. » Aujourd'hui cette amitié antique, aussi bien que l'antique patriotisme, est une plante qui ne saurait croître dans notre milieu social; elle a fait place au règne de l'amour et des affections de famille; si grand même est le changement qui s'est produit sous ce rapport dans les mœurs, que nous comprenons à peine, que nous sommes parfois tentés de considérer comme des mythes ces deux magnifiques produits de la civilisation païenne, l'*ami*, le *citoyen*.

V. — Les Grecs et les Romains ont élevé des autels à l'*Amitié*. Les Grecs la représentaient sous la figure d'une jeune fille vêtue d'une robe agrafée, la tête nue, une main posée sur le cœur, l'autre appuyée sur un ormeau frappé de la foudre, autour duquel s'enlaçait une vigne chargée de grappes. L'ormeau, c'est l'infortune; l'amitié n'en a pas peur; quant à la vigne, elle symbolise sans doute la douceur des consolations de l'amitié.

Chez les Romains, l'Amitié était représentée sous l'emblème d'une jeune fille, simplement vêtue d'une robe blanche, la gorge à moitié nue, couronnée de myrte et de fleurs de grenadier, tenant dans sa main deux cœurs enchaînés; la frange de sa tunique portait ces mots : *La mort et la vie.* Sur son front, on lisait : *Hiver et été.* De la main droite, elle montrait son côté gauche ouvert jusqu'au cœur; on y lisait : *De près et de loin.*

— **Syn. Amitié, affection, amour, attachement, inclination, passion, tendresse.** V. AFFECTION.

— **Syn. Amitié, bienfait, faveur, grâce, bon office, plaisir, service.** *Service* exprime tout ce que l'on fait de bon pour quelqu'un, afin de le tirer d'affaire ou d'embarras : *Les* SERVICES *que d'Aguesseau rendit à l'Etat.* (La Harpe.) Le *bienfait* suppose un acte de générosité d'un supérieur : *Un homme en place ne saurait payer par trop de pensions et de* BIENFAITS *les secours et les services qu'il retire des gens d'esprit.* (La Bruy.) Le *bon office* est une médiation : *Les anges nous rendent de* BONS OFFICES *auprès de Dieu.* (Boss.) La *grâce* ne désigne que la puissance de celui qui l'accorde : *La* GRÂCE *divine se montre* GRÂCE *en ce qu'elle n'est attirée par aucun mérite.* (Boss.) La *faveur* témoigne le sentiment avec lequel on donne : *On peut accorder une grâce, même à son ennemi; on n'accorde des* FAVEURS *qu'à ceux qu'on aime.* (Lafaye.) Le *plaisir* désigne quelque chose qui coûte peu et qui n'est pas d'un grand prix : *Je me trouve heureux de pouvoir lui faire ces petits* PLAISIRS. (Mme de Sév.) L'*amitié* exprime quelque chose que l'on accorde à une personne avec laquelle on est lié : *Il faut que je vous fasse une petite* AMITIÉ, *mon cher cousin.* (Mme de Sév.)

— **Antonymes.** Aigreur, amertume, animadversion, animosité, antipathie, aversion, désaffection, désunion, discorde, division, éloignement, fiel, haine, hostilité, inimitié, malveillance, mésintelligence, rancune, ressentiment, ulcération.

— **Épithètes.** Longue, vieille, ancienne, antique, étroite, ferme, constante, fidèle, sûre, éprouvée, dévouée, inviolable, sainte, sacrée, pure, véritable, sincère, vraie, tendre, délicate, discrète, prudente, vive, chaude, courageuse, intrépide, héroïque, sublime, généreuse, désintéressée, obligeante, secourable, apparente, feinte, équivoque, douteuse, simulée, trompeuse, fausse, mensongère, perfide, indiscrète, intéressée, exigeante, timide, craintive, imprudente, chancelante, faible, fragile, officieuse, stérile, vaine, ralentie, refroidie, brisée, rompue, morte, éteinte, renouée.

— **Prov. littér. L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.** Allusion à un vers de Voltaire dans sa tragédie d'*Œdipe*, acte Ier, scène Ire. Philoctète parle de son attachement pour Hercule :

Cependant l'univers, tremblant au nom d'Alcide,
Attendait son destin de sa valeur rapide;
A ces divins travaux j'osai m'associer;
Je marchai près de lui, ceint du même laurier.
C'est alors, en effet, que mon âme éclairée
Contre les passions se sentit assurée.
L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

Une anecdote historique bien connue se rattache à ce beau vers. Lors de l'entrevue d'Erfurt, entre Alexandre Ier et Napoléon, celui-ci fit représenter devant un *parterre de rois* les principaux chefs-d'œuvre de la scène française. Les deux empereurs étaient assis à côté l'un de l'autre sur une estrade élevée. A ce vers d'*Œdipe* :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux,

Alexandre, entraîné par son enthousiasme pour Napoléon, lui saisit la main avec effusion en disant : « Je ne l'ai jamais mieux senti. »

L'application de ce vers est presque toujours plaisante :

« Les deux compagnons ne s'étaient pas revus depuis leur départ de la maison de Poissy. Cœur-d'Acier, qui était toujours resté aux yeux de Fougas l'homme aux entreprises hardies et fructueuses, tendit la main à son acolyte; celui-ci se précipita dans ses bras avec un mouvement de fierté qui semblait dire :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux. »

Gazette des Tribunaux.

Amitié (TRAITÉ DE L'), intitulé *Lælius, sive de Amicitia*, dialogue philosophique de Cicéron. Le principal interlocuteur est C. Lælius, l'ami du second Africain; il cède à l'empressement de ses gendres C. Fannius et Q. Mucius Scévola, qui veulent l'entendre parler sur l'amitié. Dans cette dissertation, que l'auteur suppose avoir eu lieu peu de jours après la mort de Scipion, Lælius définit d'abord l'amitié, *rerum humanarum divinarumque consensus*, c'est-à-dire l'accord des choses divines et humaines; il examine ensuite par quels motifs on cherche à se faire des amis, quelle est l'origine de l'amitié, entre quelles personnes elle peut s'établir, quels en sont les lois et les devoirs, et par quels moyens on doit la conserver.

Quelques critiques ont prétendu que, dans ce dialogue, l'amitié n'est prise que dans un sens

politique, et qu'il y est bien moins question de l'amitié, dans le sens moral du mot, que des liaisons de parti. C'est une opinion qui ne devient fausse que dans son exagération. Cicéron laisse toujours entrevoir l'homme d'Etat, même lorsqu'il écrit sur des matières philosophiques, et par conséquent l'amitié politique tient aussi quelque place dans le dialogue de l'*Amitié*. L'erreur est de dire que c'est là tout le but du philosophe.

AMITIEUX, EUSE adj. (a-mi-si-eu, eu-ze — du lat. *amicitia*, amitié). Plein d'amitié, amical, aimable : *Il se mit à nous remercier dans des mots si* AMITIEUX, *qu'on pouvait dire qu'il n'était plus le même.* (G. Sand.) ‖ Voilà certainement un joli mot, qui, comme *amiteusement*, cité plus haut, appartient au patois berrichon, pour lequel l'illustre écrivain a une prédilection toute filiale.

AMITRE s. m. (a-mi-tre — du gr. *amitros*, sans bandeau). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, fondé sur une seule espèce, particulière au Pérou.

AMMA s. m. (amm-ma). Métrol. Ancienne mesure de longueur qui valait chez les Egyptiens 21,6 mètres et chez les Grecs 18 mètres. Les Hébreux donnaient aussi le nom d'*amma* à la coudée royale des Egyptiens. ‖ Poids en usage dans certaines parties des Indes orientales, équivalant à 3,78 gramm. On le nomme aussi AMMAS ou MAS.

AMMAN s. m. (amm-man — de l'all. *amt*, bailliage; *mann*, homme). Titre qu'on donne, en Suisse, au premier magistrat du canton de Zug. Dans les autres cantons, on dit plutôt LANDAMMAN.

AMMAN, un des noms d'*Ammon*, ville de Palestine, la *Rabbath* de la Bible.

AMMAN (Jost), dessinateur, peintre et graveur, né à Zurich en 1539, passa la plus grande partie de sa vie à Nuremberg, où il acquit le droit de bourgeoisie, et où il mourut en 1591. Il a peint à l'huile et sur verre, mais il est surtout connu pour avoir fourni les dessins d'une infinité de gravures sur bois. Il fit paraître, en 1576, une *Collection des portraits des rois de France*, depuis Pharamond jusqu'à Henri III, avec une courte biographie de chacun de ces princes.

AMMANATO (Barthélemy), appelé quelquefois *Ammanati* ou l'*Ammanati*, sculpteur et architecte florentin, naquit en 1511. Il fut d'abord élève de Baccio Bandinelli; puis il alla à Venise prendre des leçons de Sansovino. Revenu dans sa ville natale, il fit une étude particulière des sculptures exécutées par Michel-Ange dans l'église Saint-Laurent, et ne tarda pas à se placer par ses propres ouvrages au rang des maîtres les plus illustres de cette grande époque. Son chef-d'œuvre, une des plus belles productions de l'art moderne, est la fontaine de la place du Grand-Duc, à Florence, représentant *Neptune* traîné par quatre chevaux marins et entouré de tritons, monument d'une légèreté merveilleuse dans l'ensemble, d'un travail exquis dans les détails. Benvenuto Cellini, Danti et Jean de Bologne avaient concouru pour cette fontaine, et l'opinion des Florentins avait, dit-on, préféré leurs projets à celui de l'Ammanato, que la faveur impérieuse de Côme Ier fit exécuter. Parmi les autres ouvrages de sculpture dus au ciseau de cet artiste, nous citerons : le groupe d'*Hercule étouffant Antée*, qui orne une fontaine de l'ancien palais des Médicis, à Castello; les statues qui entourent le Dôme de Florence; les figures allégoriques du tombeau de Sannazar, poëte napolitain; le mausolée du cardinal Monti, exécuté en collaboration avec Vasari, dans l'église Saint-Pierre *in Montorio*, à Rome; le tombeau du jurisconsulte Bénavidès, dans l'église des Ermites, à Padoue, et une statue colossale d'*Hercule*, composée de huit morceaux ajustés avec beaucoup d'habileté, ouvrage dont le Musée du Louvre possède un beau dessin, et qui fut exécuté pour ce même Bénavidès, amateur passionné des arts. Comme architecte, l'Ammanato a laissé en Italie des monuments durables de son génie : à Rome, le palais Rucellai (auj. Ruspoli), d'une ordonnance sage et pure, et le collége Romain, une des plus grandes et des plus solides masses de bâtiments que l'on connaisse; à Lucques, le palais ducal; à Volterra, le couvent de San-Dalmatio; à Padoue, la porte en forme d'arc de triomphe des jardins de la maison *Venezze*, qui a appartenu à Bénavidès et qui est aujourd'hui la propriété de la famille d'Aremberg; à Florence, l'un des cloîtres du couvent du Saint-Esprit, l'admirable cour du palais Pitti, dont la cour de notre Luxembourg n'est qu'une assez lourde imitation, et le pont élégant, léger, hardi de la Trinité, qui offrit le premier modèle des arches à voûte surbaissée. Devenu vieux et pris d'excessifs scrupules au sujet des nudités innocentes de quelques-unes de ses statues, l'Ammanato donna tous ses biens aux jésuites, et consacra les dernières années de sa vie à la construction de l'église et du couvent de San-Giovaninno, à Florence. C'est là qu'il repose, d'après son vœu, ainsi que sa femme *Laure*, fille naturelle du légiste Battiferri, personne célèbre en son temps par la pureté et l'élégance de ses poésies sacrées et par sa correspondance avec d'illustres littérateurs contemporains, notamment avec Caro, Varchi, Bernardo Tasso, Pierre Vettori. Barthélemy Ammanato mourut à l'âge de soixante dix-huit ans, quelques années après sa femme.

AMMANNIE s. f. (amm-ma-nî — de *Ammann*, auteur d'un traité sur les plantes de la Russie). Bot. Genre de plantes de la famille des lythrariées, renfermant environ quarante espèces, qui habitent la zone équatoriale, et qui croissent pour la plupart dans les lieux aquatiques.

AMMARIDES s. m. pl. (amm-ma-ri-de). Hist. Dynastie de princes musulmans, qui régna à Tripoli pendant près d'un siècle.

AMMATOCÈRE s. m. (amm-ma-to-sè-re — du gr. *amma*, *atos*, nœud; *keras*, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes.

AMMEISTRE s. m. (amm-mè-stre — de l'all. *amt*, municipalité; *meister*, maître). Nom des échevins dans plusieurs villes d'Allemagne.

AMMÉLIDE s. f. (amm-mé-li-de — rad. *mélam*). Chim. Substance qu'on obtient lorsqu'on dissout dans l'acide sulfurique le mélam, la mélamine, l'amméline. L'ammélide est précipitée par l'alcool en flocons blancs; traitée par la potasse à chaud, elle se convertit en cyanate de potasse et en ammoniaque.

AMMÉLINE s. f. (amm-mé-line — rad. *mélam*). Chim. Substance blanche, insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther, soluble dans les alcalis caustiques. L'*amméline* donne avec les acides des sels cristallisables; elle peut être considérée comme un alcaloïde artificiel. Elle a été découverte par M. Liebig.

AMMERSCHWIHR, commune du départ. du Haut-Rhin, arrond. de Colmar; pop. aggl. 1,913 hab. — pop. tot. 2,036 hab.

AMMI s. m. (amm-mi — du gr. *ammi*, probablem. le cumin). Bot. Genre de plantes ombellifères, tribu des amminées, qui ont beaucoup de rapports avec les carottes; quelques espèces passent pour d'excellents carminatifs. Ce nom désigne aussi la grosseur de la plante.

AMMIEN MARCELLIN, historien latin, né à Antioche vers le milieu du IVe siècle, d'une famille grecque, mort vers 390. Il servit sous les empereurs Constance, Julien, et peut-être jusque sous le règne de Théodose. C'est à Rome qu'il écrivit son *Histoire* (*Rerum gestarum libri XXXI*), continuation des *Annales* de Tacite, et qui s'étendait de l'an 91 jusqu'en 378. Les treize premiers livres sont perdus. Ce qui nous reste contient la partie la plus importante. C'est le récit des événements depuis 352, dont le narrateur, aussi judicieux qu'impartial, avait été souvent le témoin oculaire. Il parle du christianisme avec modération, et du paganisme avec respect. On ignore au reste quelle religion il professait, et rien ne vient appuyer l'opinion de ceux qui ont conjecturé qu'il était chrétien. C'est le dernier historien latin qui ait écrit l'histoire avec autant d'étendue. Sa manière se rapproche un peu de celle de Polybe. Il mêle au récit des événements des digressions géographiques, archéologiques et ethnographiques d'un haut intérêt sur les Sarrasins, les Gaulois, les Huns, sur l'Egypte, le Nil, les pyramides, etc. Son style se ressent de l'époque. Il est souvent diffus et obscur, mais ne manque pas d'une certaine vigueur. La traduction française la plus récente est celle de la collection Nisard. La meilleure édition latine est celle de Wagner et Erfurdt, Leipzig, 1808.

AMMINÉ, ÉE adj. (amm-mi-né — rad. *ammi*). Bot. Qui ressemble à un ammi.

— s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, qui a pour type le genre ammi.

AMMIRATO (Scipion), publiciste, né dans le royaume de Naples en 1531, mort à Florence en 1601. Il est auteur d'une *Histoire de Florence* très-estimée, qui va jusqu'en 1574. La première partie parut à Florence en 1600; la fin fut publiée dans la même ville, quarante ans après la mort de l'auteur, 1641.

AMMITE ou **AMITE** s. f. (amm-mi-te — du gr. *ammos*, sable). Minér. Terme général qui s'applique à tous les minéraux à grains arrondis, tels que la *pisolite*, l'*oolite*, etc.

AMMOBATE s. m. (amm-mo-ba-te — du gr. *ammos*, sable; *batês*, qui marche). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères.

AMMOBIE s. f. ou **AMMOBION** s. m. (amm-mo-bî, ou bi-on — du gr. *ammos*, sable; *biô*, je vis). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, qui croissent dans quelques parties arides et sablonneuses de la Nouvelle-Hollande. La seule espèce connue, l'*ammobie ailée*, est cultivée dans les jardins de botanique.

AMMOCÈTE s. m. (amm-mo-sè-te — du gr. *ammos*, sable; *koitê*, gîte, demeure). Ichth. Genre de poissons de la famille des cyclostomes ou des suceurs, dont la seule espèce connue vit dans la vase des ruisseaux, où les pêcheurs la prennent pour s'en servir comme d'appât. On lui donne aussi vulgairement le nom de *lamprilion*, *lamproyon*, *chatouille*, *civette*. Plusieurs auteurs regardent aujourd'hui les *ammocètes* comme les larves ou le premier état des lamproies.

AMMOCHARIS s. m. (amm-mo-ka-riss — du gr. *ammos*, sable; *charis*, ornement). Bot. Genre d'amaryllidées, réuni aujourd'hui aux *brunswigia*.

AMMOCHOSIE s. f. (amm-mo-ko-zî — du gr. *ammos*, sable; *chôsis*, amas). Anc. méd. Bain de sable.

AMMOCHRYSE s. m. (amm-mo-kri-ze — du gr. *ammos*, sable; *chrusos*, or). Minér. Sorte de mica pulvérulent, de couleur d'or, qui sert de poudre pour l'écriture.

AMMODENDRON s. m. (amm-mo-dain-dron — du gr. *ammos*, sable; *dendron*, arbre). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, dont l'unique espèce habite les steppes de la Sibérie méridionale.

AMMODROME s. m. (amm-mo-dro-me — du gr. *ammos*, sable; *dromeus*, coureur). Ornith. Genre de passereaux conirostres, qui se tiennent habituellement dans les îlots bas et couverts de roseaux, sur le bord des côtes de la mer Atlantique.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mutilliens, qui appartient à l'Amérique méridionale.

AMMODYTE adj. (amm-mo-di-te — du gr. *ammodutês*, qui se tient dans le sable). Hist. nat. Qui vit, qui croît, qui s'enfonce dans le sable.

— s. m. Ichth. Nom spécifique d'un poisson ophidien qui a beaucoup de ressemblance avec les murènes, soit par la forme de son corps, soit par ses mœurs. Les pêcheurs, sur les côtes de France, s'en servent comme d'un appât excellent. A Dieppe, on a trouvé des ammodytes presque entièrement argentés. Les pêcheurs lui donnent le nom d'*équille*.

— Erpét. Reptile saurien, de la famille des colubériens et de la tribu des vipères; son nom lui vient de l'habitude qu'il a de se cacher dans le sable; sa morsure est très-dangereuse.

— Paléont. Poisson fossile des terrains modernes.

AMMOGÉTON s. m. (amm-mo-jé-ton — du gr. *ammos*, sable; *geitôn*, voisin). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des chicoracées, et dont la seule espèce connue est une plante vivace de l'Amérique boréale, sans tige, à feuilles radicales et à fleurs jaunes.

AMMOLINE s. f. (amm-mo-li-ne — de *ammonium*, et du lat. *oleum*, huile). Chim. Base salifiable extraite de l'huile animale de Dippel.

AMMOLIQUE adj. (amm-mo-li-ke — rad. *ammoline*). Chim. Se dit des sels qui ont pour base l'ammoline.

AMMON s. m. Nom donné à une espèce de mouton.

— Conchyl. *Corne d'ammon*, Nom vulgaire de l'ammonite.

AMMON, père des Ammonites, né, ainsi que son frère Moab, du commerce incestueux de Loth avec ses deux filles.

AMMON ou **AMOUN**, dieu égyptien, identifié avec Jupiter par les Grecs, qui le rattachèrent par diverses fables à leur propre mythologie. C'était le dieu-soleil, le principe vivifiant. Le siége de son culte était Thèbes. Il avait aussi, dans l'oasis de Syouah, à neuf jours de marche d'Alexandrie, un temple magnifique et un oracle qui était un des plus célèbres de l'antiquité. Cet oracle fut consulté par Hercule, par Thésée, et dans les temps historiques par Alexandre, qui s'y fit donner le titre de fils de Jupiter. Ce dieu était représenté avec des cornes de bélier.

AMMON (Charles-Guillaume), auteur et vétérinaire allemand, né en 1777, à Trakehnen, près Gumbinnen (Prusse), mort en 1855, entra en 1796 dans l'administration des haras, et devint en 1813 directeur en chef du haras de Rohrenfeld, appartenant au roi de Bavière; il se démit de ce poste en 1839, pour passer ses vieux jours dans son pays natal. Ce praticien distingué a réédité et composé plusieurs ouvrages sur l'hippiatrique et les autres branches de l'art vétérinaire. Les travaux de Reitzenstein et de Sebald ont eu en lui un partisan zélé, et le *Traité des maladies des chevaux*, de J.-B. de Sind, refondu et maintenant connu sous le titre de *Manuel de l'aspirant vétérinaire*, est devenu un livre classique (Francfort, 12e édition). Les ouvrages qui lui appartiennent en propre montrent l'étendue de son savoir : *Remèdes contre les maladies des animaux domestiques; Manuel général du Vétérinaire praticien; Sur l'Amélioration de la race chevaline*, etc.

AMMON (Georges-Dieudonné), vétérinaire allemand, frère du précédent, né en 1780, ancien inspecteur du haras royal prussien de Vesra, a publié quelques ouvrages estimés : *De l'Elève et de l'Amélioration du cheval; Magasin des haras; Des Qualités du cheval de guerre*, etc.

AMMON (Frédéric-Guillaume-Philippe D'), publiciste et théologien allemand, né à Erlaugen en 1791, appartient à une famille qui s'est distinguée par ses travaux philosophiques et scientifiques. Il étudia la science ecclésiastique aux universités d'Erlaugen, Gœttingue, Iéna. Depuis 1820, il est archidiacre dans sa ville natale, et y professe en même temps la théologie. Entre autres ouvrages, on cite de lui les *Lettres de Rodolphe Ida sur les dogmes qui distinguent l'Eglise protestante de l'Eglise catholique; Galerie des personnages marquants du* XVIe, *du* XVIIe *et du* XVIIIe *siècle qui ont embrassé le catholicisme.*

AMMON (Frédéric-Auguste D'), auteur et médecin allemand, né à Gœttingue en 1799, fut reçu docteur en 1822, et obtint en 1829 une place de professeur à l'Académie de chirurgie et de médecine de Dresde, où il devint aussi directeur de la clinique ambulante. Le roi de Saxe le prit pour médecin particulier en 1837 et le nomma en 1844 conseiller intime de médecine. Parmi ses meilleurs ouvrages, les suivants intéressent particulièrement les médecins : *Du Sommeil maladif*, mémoire couronné par l'Académie de Gœttingue; *les Premiers Devoirs de la mère et l'Education du premier âge; De Genesi et Usu maculæ luteæ; De Physiologia tenotomiæ*, ouvrage qui a été traduit en français; *Clinique des maladies et des anomalies de l'œil humain; De Iritide*, dissertation couronnée par la faculté de Paris; *Traitement du strabisme par la myotomie; Revue des maladies chirurgicales natives de l'homme; Régime hydrothérapique*; la *Chirurgie plastique*, en société avec le Dr Baumgarten, ouvrage couronné par l'Académie de Gand. Le Dr d'Ammon a participé à la rédaction du *Journal de chirurgie et d'ophthalmologie* publié par le Dr Walther, et a rédigé, de 1830 à 1836, un *Journal d'ophthalmologie*, et, de 1838 à 1840, une *Revue mensuelle de médecine, d'ophthalmologie et de chirurgie.* Membre de plusieurs académies, il est décoré de la Légion d'honneur et d'autres ordres étrangers. — Un autre de ses frères, *Guillaume* D'AMMON, né en 1801, à Gœttingue, est conseiller à la cour d'appel de Dresde.

AMMON ou **AMMAN**, la *Rabbath* de la Bible, ancienne capitale des Ammonites, à l'est du Jourdain. Détruite pendant les guerres des successeurs d'Alexandre, elle fut relevée par Ptolémée Philadelphe, qui lui donna son nom, *Philadelphia*. Il n'en reste aujourd'hui que de belles et vastes ruines, qui servent de station aux caravanes.

AMMON (OASIS D'), fertile oasis de la Libye extérieure, célèbre par son temple et son oracle de Jupiter Ammon. L'armée de Cambyse, envoyée pour le détruire, fut ensevelie dans les sables; c'est là qu'Alexandre se fit proclamer fils de Jupiter. Près du temple était la *Fontaine du Soleil*, dont les eaux changeaient périodiquement de température.

AMMONACÉ, ÉE adj. (amm-mo-na-sé — rad. *Ammon*). Moll. Qui ressemble à l'ammonite, ou corne d'Ammon.

— s. f. pl. Famille de mollusques céphalopodes, qui a pour type le genre ammonite.

AMMONALUN s. m. (amm-mo-na-lun — de *ammoniaque* et *alun*). Minér. Mot employé par Beudant comme syn. d'*alun ammoniacal.*

AMMONÉEN, ENNE adj. (amm-mo-né-ain, è-ne — rad. *Ammon*). Géol. Nom donné quelquefois aux terrains secondaires, particulièrement à ceux qui renferment un grand nombre d'espèces d'ammonites.

— Antiq. *Ecriture ammonéenne, lettres ammonéennes.* Se dit de l'écriture mystérieuse des livres que Sanchoniathon trouva dans les temples d'Egypte, et qu'il consulta pour rédiger son histoire.

AMMONÉES s. f. pl. (amm-mo-né). Syn. d'*ammonidées.*

AMMONIAC, AQUE adj. (amm-mo-ni-ak, a-ke — de *Ammon*, l'un des surnoms de Jupiter, parce qu'on préparait autrefois cette substance dans la Libye, près du temple de Jupiter Ammon). Chim. Ne s'emploie au masculin que dans ces deux expressions : *sel ammoniac, gaz ammoniac.* Le gaz ammoniac n'est autre chose que l'ammoniaque; le sel ammoniac, que le chlorhydrate d'ammoniaque. ‖ *Gomme ammoniaque*, Gomme-résine tirée du dorème ammoniac, qui croît principalement en Libye.

— **Encycl.** La substance vulgairement appelée *sel ammoniac* est le produit de la combinaison de l'ammoniaque avec l'acide chlorhydrique. On le trouve dans le commerce sous forme de masses blanches, translucides, à cassure fibreuse, douées d'une certaine flexibilité. Ses cristaux élémentaires ont la forme d'un octaèdre régulier. Il se volatilise sous forme de vapeurs blanches lorsqu'il est chauffé jusqu'au rouge; il ne se liquéfie que sous une pression plus grande que celle de l'atmosphère. Le sel *ammoniac* est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il a une grande tendance à se combiner avec d'autres chlorures pour former des chlorosels, où il joue le rôle de base. On l'emploie dans les laboratoires pour la préparation de l'ammoniaque. Dans les arts, il sert spécialement au décapage des métaux. Le sel *ammoniac* se trouve tout formé dans la nature, notamment dans les laves des volcans en activité et dans les fissures des houillères embrasées. Il existe aussi dans les urines humaines et dans la fiente des animaux qui mangent des herbes salées. Autrefois on le tirait de cette partie de l'Afrique où était situé le temple de Jupiter-Ammon (d'où son nom), et où on l'obtenait en sublimant la suie provenant de la combustion de la fiente des chameaux. Aujourd'hui, on se le procure soit par voie directe, en faisant agir l'acide chlorhydrique sur le carbonate d'ammoniaque; soit en traitant le carbonate d'ammoniaque par le sulfate de chaux (plâtre), ce qui donne du sulfate d'ammoniaque, et en décomposant ce dernier par le chlorure de sodium (sel marin).

— Pharm. La gomme *ammoniaque*, très-peu soluble dans l'eau, se dissout très-bien dans l'alcool à 22°. On la trouve, dans le commerce, en larmes isolées, irrégulières, blanchâtres : c'est la plus pure; ou en masses irrégulières, jaunâtres, parsemées de taches blanches. On l'emploie à l'extérieur comme résolutif et fon-

dant; à l'intérieur comme excitant, et pour faciliter l'expectoration à la suite des catarrhes pulmonaires.

AMMONIACAL, ALE adj. (amm-mo-ni-a-kal, a-le — rad. *ammoniac*). Chim. Qui a rapport à l'ammoniaque, qui en a l'odeur et les propriétés : *Sel, savon* AMMONIACAL. *Vapeur, odeur* AMMONIACALE. *Les sels* AMMONIACAUX *sont presque tous volatilisables par la chaleur.* (Richerand.) *Les sels que l'ammoniaque forme avec les acides sont depuis longtemps nommés sels* AMMONIACAUX. (Fourcroy.) *La digestion stomacale est acide; la digestion duodénale est alcaline; la digestion du côlon est* AMMONIACALE. (Raspail.) *En Egypte, le sel* AMMONIACAL *s'extrait de la fiente desséchée de chameaux et de bœufs vivant d'herbages salés.* (L.-J. Larcher.) *Un kilogramme de laine de mouton contient cent soixante-quinze grammes de sels* AMMONIACAUX. (L.-J. Larcher.)

— s. m. pl. Nom sous lequel on désigne les médicaments excitants diffusibles, que forment l'ammoniaque et les sels ammoniacaux, tels que le carbonate, le chlorhydrate et l'acétate d'ammoniaque.

— **Encycl.** Chim. Les sels *ammoniacaux* (combinaisons des divers acides avec l'ammoniaque) ont tous une saveur piquante; ils sont volatils ou altérables par la chaleur; mis en contact avec une base soluble, ils dégagent de l'ammoniaque; enfin le chlorure de platine détermine dans leurs dissolutions un précipité jaune caractéristique. Nous ne parlerons ici ni du chlorhydrate d'ammoniaque, ni de l'acétate d'ammoniaque. V. AMMONIAC et ACÉTATE.

— *Carbonates ammoniacaux.* Il existe plusieurs carbonates *ammoniacaux.* Le plus important et le plus commun est le *sesquicarbonate d'ammoniaque*, appelé aussi *carbonate d'ammoniaque des pharmaciens*, *sel volatil d'Angleterre*, *craie ammoniacale*, *alcali volatil concret.* Ce sel a l'aspect de masses blanches, translucides, à texture fibreuse. Il a une odeur ammoniacale prononcée, une saveur urineuse; il est soluble dans deux fois son poids d'eau froide, mais l'eau bouillante le décompose. Il cristallise en gros octaèdres à base rhomboïdale. On le transforme en *bicarbonate d'ammoniaque*, en faisant arriver dans sa dissolution aqueuse un courant de gaz acide carbonique. Le *bicarbonate d'ammoniaque* est isomorphe avec le bicarbonate de potasse; il est insoluble dans l'alcool et soluble dans huit fois son poids d'eau froide. On l'emploie depuis quelque temps pour la préparation en grand du bicarbonate de soude.

— *Nitrate d'ammoniaque.* Le *nitrate d'ammoniaque* cristallise en prismes hexagonaux, semblables à ceux du nitre. Sa saveur est fraîche et piquante; il est insoluble dans l'alcool, très-soluble dans l'eau. Il fond à 200°, et, entre 240° et 250°, se décompose en eau et en protoxyde d'azote. On l'appelait autrefois *nitrum flammans*, parce qu'il brûle avec flamme. Le nitrate d'ammoniaque existe dans les eaux pluviales, notamment dans les eaux d'orage. Il s'obtient en traitant le carbonate d'ammoniaque par l'acide nitrique.

— *Phosphate d'ammoniaque.* Le *phosphate neutre d'ammoniaque* cristallise en prismes à quatre pans; sa saveur est urineuse; il est insoluble dans l'alcool, soluble dans quatre fois son poids d'eau froide. Si l'on fait bouillir sa dissolution aqueuse, il perd un équivalent d'ammoniaque et devient ce que l'on appelle *phosphate acide.* Si, au lieu de la faire bouillir, on y fait arriver un courant d'ammoniaque, on obtient le phosphate appelé *basique*, qui contient un équivalent d'ammoniaque de plus que le neutre. Le phosphate neutre d'ammoniaque s'obtient en décomposant le biphosphate de chaux avec du carbonate d'ammoniaque. Il se trouve uni aux phosphates de soude et de magnésie dans les urines de certains animaux.

Le *phosphate double d'ammoniaque et de soude* s'appelait autrefois *sel fusible des urines* et *sel microcosmique.* Le *phosphate ammoniaco-magnésien*, c'est-à-dire à double base d'ammoniaque, se trouve non-seulement dans les urines soit fraîches, soit putréfiées, mais encore dans les matières excrémentitielles, dans les calculs intestinaux du cheval, et souvent dans les calculs vésicaux de l'homme.

— *Sulfate d'ammoniaque.* Le sulfate d'ammoniaque est isomorphe avec le sulfate de potasse. Il est insoluble dans l'alcool, soluble dans son poids d'eau bouillante, et dans deux fois son poids d'eau froide. On le prépare en faisant agir du sulfate de chaux sur une dissolution de carbonate d'ammoniaque. Le sulfate d'ammoniaque se trouve dans la nature combiné avec le sulfate d'alumine, et dans ce cas, il constitue l'*alun à base d'ammoniaque.*

— *Sulfhydrate d'ammoniaque.* Le sulfhydrate simple et le bisulfhydrate d'ammoniaque ne s'emploient dans les laboratoires qu'à l'état de dissolutions. Le premier est un des réactifs les plus usités en chimie; on s'en sert dans les analyses, soit pour reconnaître certains sulfures, soit pour séparer ceux qui seraient engagés dans des mélanges. Les sulfhydrates d'ammoniaque, d'abord incolores, deviennent jaunes à mesure qu'ils vieillissent; ils sont fétides et vénéneux; c'est à leur présence qu'est due en partie l'odeur désagréable des vidanges. La *liqueur fumante de Boyle* n'est autre chose qu'une dissolution étendue de sulfhydrate d'ammoniaque sulfuré.

Les sels ammoniacaux entrent dans un certain nombre de préparations pharmaceutiques. Le *sel volatil de corne de cerf*, l'*esprit volatil* de même nom, et l'*esprit volatil de soie crue* ont pour base le carbonate d'ammoniaque; l'*esprit de Sylvius* se prépare avec le sel ammoniac. Les sels ammoniacaux jouent un grand rôle en agriculture comme source d'azote; les engrais les plus riches leur doivent en grande partie leurs propriétés fertilisantes. « Tout semble démontrer, dit M. Malaguti, que les plantes puisent leur azote sous forme d'ammoniaque... La solubilité et la volatilité des sels ammoniacaux sembleraient devoir les éloigner des racines; mais cela n'arrive pas, parce que la nature, en donnant la porosité à la plus grande partie des matières terreuses et organiques, les a douées de la faculté de condenser les gaz et même les sels dissous; ainsi les sels ammoniacaux se trouvant soustraits à l'évaporation, et en partie à la dissolution, n'échappent pas aux atteintes des racines. »

AMMONIACÉ, ÉE adj. (amm-mo-ni-a-sé — rad. *ammoniaque*) Chim. Qui contient de l'ammoniaque.

AMMONIACO (amm-mo-ni-a-ko — rad. *ammoniaque*). Mot qui se joint à d'autres pour former des adjectifs composés. Voici les principaux : *Ammoniaco-cuivreux*, Qui contient de l'ammoniaque et du cuivre. ‖ *Ammoniaco-ferrugineux*, Qui contient de l'ammoniaque et du fer. ‖ *Ammoniaco-savonneux*, Qui contient de l'ammoniaque et des matières savonneuses. ‖ *Ammoniaco-magnésien*, Epithète donnée en chimie aux sels à double base d'ammoniaque et de magnésie. ‖ *Ammoniaco-mercuriel*, Epithète donnée en chimie aux sels qui contiennent de l'ammoniaque et du mercure.

AMMONIADE s. f. (amm-mo-ni-a-de — rad. *Ammon*). Antiq. gr. Vaisseau sacré sur lequel on transportait les présents et les victimes que les Athéniens envoyaient au temple de Jupiter Ammon.

AMMONIALDÉHYDE s. m. (amm-mo-ni-al-dé-i-de — rad. *ammoniaque* et *aldéhyde*). Chim. Combinaison d'aldéhyde et d'ammoniaque. L'*ammonialdéhyde*, appelé aussi *aldéhydate d'ammoniaque* et *acétylure d'ammonium*, est fort soluble dans l'eau, moins soluble dans l'alcool, très-peu soluble dans l'éther; il cristallise en rhomboèdres.

AMMONIAQUE s. f. (amm-mo-ni-a-ke — rad. *ammoniac*). Chim. Gaz extrait du sel ammoniac et connu autrefois sous le nom d'*alcali volatil*, d'*alcali fluor*, d'*esprit de sel ammoniac.* On l'appelle quelquefois *gaz ammoniac.* ‖ Selon l'Académie, quelques-uns font ce mot masc. Les ouvrages scientifiques ne lui donnent que le genre fém.

— **Encycl.** L'*ammoniaque* est une combinaison d'azote et d'hydrogène; sa formule est AzH^3; c'est un gaz incolore, d'une saveur caustique, d'une odeur très-piquante, qui provoque les larmes et même l'éternuement. C'est, après l'hydrogène, le plus léger des gaz. L'*ammoniaque* se liquéfie à 40° au-dessous de zéro sous la pression ordinaire, et à 10° au-dessus sous la pression de 6 atmosphères et 1/2. Sous l'influence combinée d'une très-basse température et d'une haute pression, M. Faraday est parvenu à la solidifier. Le gaz ammoniac est très-soluble dans l'eau : 1 volume d'eau en dissout 670 de gaz. Lorsqu'on ouvre sous l'eau un flacon rempli de gaz ammoniac, l'eau s'y précipite avec une telle violence, qu'elle en brise quelquefois les parois. L'*ammoniaque* est le seul gaz qui jouisse de propriétés alcalines; il verdit le sirop de violette et ramène au bleu le papier de tournesol rougi par un acide. Dans les laboratoires, on obtient l'*ammoniaque* en décomposant un sel ammoniacal, ordinairement le chlorhydrate, par la chaux vive; il se produit alors du chlorure de calcium, de l'eau et de l'*ammoniaque.* Dans l'industrie, on l'extrait des eaux ammoniacales qui se forment dans les usines à gaz : ces eaux renferment du carbonate et du sulfhydrate d'ammoniaque; l'action de la chaux, aidée par la chaleur, décompose ces sels et en dégage le gaz ammoniac. Dissoute dans l'eau, l'ammoniaque prend le nom d'*ammoniaque liquide;* elle a sous cette forme la même odeur, la même saveur et les mêmes propriétés alcalines qu'à l'état gazeux. L'ammoniaque a été isolée pour la première fois par le chimiste suédois Scheele, en 1774; sa composition n'a été nettement déterminée qu'en 1785 par Berthollet.

Dans les arts, on se sert de l'*ammoniaque* pour nettoyer l'argenterie et pour dégraisser les étoffes. En médecine, elle est fréquemment employée à l'extérieur comme rubéfiant et comme caustique; à l'intérieur, comme stimulant et diaphorétique. Comme rubéfiant, on s'en sert pour combattre les rhumatismes chroniques, les tumeurs froides, etc. Comme caustique, elle est d'un usage vulgaire contre les morsures d'animaux venimeux et contre les piqûres d'insectes. Elle sert aussi comme vésicant, lorsqu'on veut faire absorber certains médicaments par la méthode endermique. Quelques gouttes d'*ammoniaque* dans un verre d'eau forment une boisson dont on obtient de bons effets contre l'ivresse. Les vétérinaires s'en servent pour dissiper le météorisme qui se manifeste chez les bestiaux, lorsqu'ils ont mangé trop de légumineuses fraîches : ici l'ammoniaque agit en neutralisant l'acide carbonique développé dans la panse. D'après M. Trousseau, l'usage longtemps continué des préparations ammoniacales ôte au sang toute plasticité, le rend incoagulable et jette dans un état cachectique fort grave. A haute dose, l'*ammoniaque* liquide est vénéneuse; l'eau vinaigrée est, selon Orfila, le meilleur moyen pour combattre l'empoisonnement causé par les ammoniacaux.

— *Type ammoniaque.* L'ammoniaque est un des quatre types auxquels les chimistes unitaires ramènent tous les corps classés d'après leurs fonctions chimiques, et les rapports qu'ils présentent dans leurs métamorphoses. Les trois autres types sont l'eau, l'hydrogène et l'acide chlorhydrique. Le type *ammoniaque* comprend les azotures et les phosphures.

— *Ammoniaques composées.* On a donné le nom d'*ammoniaques* composées à des alcaloïdes artificiels, qui se produisent lorsqu'on fait agir la potasse dissoute sur les éthers cyaniques des différents alcools. Chaque *ammoniaque* composée représente de l'*ammoniaque*, plus l'hydrogène carboné de l'alcool correspondant. Les *ammoniaques* composées ont été découvertes par M. Wurtz. V. ALCALOÏDES.

AMMONIATE s. m. (amm-mo-ni-a-te — rad. *ammoniaque*). Chim. V AMMONIURE.

AMMONICO (amm-mo-ni-ko — rad. *ammoniaque*). Chim. Terme employé dans un certain nombre d'adjectifs composés, pour exprimer une combinaison dans laquelle entre l'ammoniaque. Voici les principaux : *Ammonico-argentique.* Se dit d'un sel à double base d'ammoniaque et d'oxyde d'argent. ‖ *Ammonico-calcique.* Se dit d'un sel à double base d'ammoniaque et de chaux. ‖ *Ammonico-hydrique.* Se dit d'un sel double résultant de la combinaison d'un sel ammonique avec l'hydracide du corps halogène de ce même sel : *Fluorure* AMMONICO-HYDRIQUE. ‖ *Ammonico-lithique.* Se dit d'un sel ammonique combiné avec un sel lithique : *Phosphate* AMMONICO-LITHIQUE. ‖ *Ammonico-magnésique.* Se dit d'un sel ammonique combiné avec un sel magnésique : *Sulfate* AMMONICO-MAGNÉSIQUE. ‖ *Ammonico-mercureux.* Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel ammonique avec un sel mercureux : *Nitrate* AMMONICO-MERCUREUX. ‖ *Ammonico-mercurique.* Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel ammonique avec un sel mercurique : *Sulfate* AMMONICO-MERCURIQUE. ‖ *Ammonico-potassique.* Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel ammonique avec un sel potassique : *Oxalate* AMMONICO-POTASSIQUE. ‖ *Ammonico-sodique.* Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel ammonique avec un sel sodique : *Sulfarséniate* AMMONICO-SODIQUE. ‖ *Ammonico-uranique.* Se dit d'un sel double produit par la combinaison d'un sel ammonique avec un sel uranique : *Carbonate* AMMONICO-URANIQUE.

AMMONIDÉES ou **AMMONÉES** s. f. pl. (amm-mo-ni-dé — rad. *Ammon*). Paléont. Famille de mollusques fossiles de la classe des céphalopodes, qui a pour type le genre ammonite.

AMMONIEN, ENNE adj. (amm-mo-ni-ain, è-ne — rad. *Ammon*). Se dit des pays où l'on rendait un culte à Ammon : *Le sel abondait dans l'oasis* AMMONIENNE, *et les négociants voyageurs en exportaient beaucoup de cette île de verdure dans les places où ils se rendaient.* (Héeren.)

AMMONIENS s. m. pl. (amm-mo-ni-ain — rad. *Ammon*). Géogr. anc. Peuple de l'Arabie Heureuse, différent des Ammonites, qui habitaient l'Arabie Pétrée.

AMMONIFELLIQUE adj. (amm-mo-ni-fèll-li-ke — de *ammoniaque*, et du lat. *fel*, *fellis*, fiel). Chim. Se dit d'un acide qui se trouve dans la bile abandonnée à l'air pendant un certain temps.

AMMONIO (amm-mo-ni-o — rad. *ammoniaque*). Terme qui se joint à d'autres mots pour former des substantifs, dont voici les deux principaux : *Ammonio-azoture*, Composé que l'on croit résulter de la combinaison d'un azoture avec le gaz ammoniac : AMMONIO-AZOTURE *de potassium.* ‖ *Ammonio-chlorure*, Composé que l'on croit résulter de la combinaison d'un chlorure avec le gaz ammoniac : AMMONIO-CHLORURE *d'étain.*

AMMONIO-MERCURIQUE adj. Se dit d'une série de combinaisons d'ammoniaque et d'oxyde de mercure. ‖ *Oxyde ammonio-mercurique hydraté*, Composé obtenu en traitant le protoxyde de mercure par un grand excès d'ammoniaque liquide, parfaitement caustique, à l'abri du contact de l'air. ‖ *Oxyde ammonio-mercurique anhydre*, Sorte de poudre brune non décomposable par la potasse, et que l'on obtient au moyen du vide prolongé, ou en chauffant à 130°.

AMMONIQUE adj. (amm-mo-ni-ke — rad. *ammoniaque*). Chim. Se dit des sels formés par la combinaison de l'ammoniaque avec des acides contenant de l'eau. ‖ *Oxyde ammonique*, Ammoniaque considérée comme un oxyde d'ammonium. ‖ *Sulfure ammonique*, Combinaison de soufre et d'ammoniaque constituant une sulfo-base analogue à l'oxyde ammonique.

AMMONITE s. f. (amm-mo-ni-te — rad. *Ammon*). Paléont. Genre de coquilles fossiles. On les nomme vulgairement *cornes d'Ammon*, à cause de leur ressemblance avec des cornes de bélier.

— **Encycl.** Le genre *ammonite* appartient à la classe des céphalopodes et à la famille des siphonifères. Comme il ne renferme que des espèces fossiles, on ignore la structure et les caractères de l'animal; on présume seulement qu'il devait être analogue à ceux que nous appelons nautiles. On ne peut donc caractériser ce genre que par sa coquille discoïde, à spire enroulée sur le même plan, enveloppante ou non; à tours contigus, à cloisons plus ou moins lobées sur leurs bords par des ramifications ou des digitations, la dernière loge occupant tout le dernier tour de spire. On évalue à deux mille environ le nombre des espèces d'*ammonites* connues. Leur distribution géologique est très-étendue; on en trouve depuis le terrain houiller jusqu'à la craie tufau inclusivement. Leur taille est très-variable : tandis que quelques-unes dépassent à peine le volume d'une lentille, on en cite de plus de 2 mètres de diamètre. On ne trouve que rarement des fragments du test, qui est mince et fragile. On ne connaît donc guère que le moule intérieur, formé tantôt de pyrite ou d'oligiste, tantôt de quartz ou d'agate. Ces coquilles sont quelquefois si abondantes que, dans certaines localités, elles constituent des montagnes entières.

AMMONITES, peuples issus d'Ammon, fils de Loth, voisins des Hébreux, avec lesquels ils furent presque continuellement en guerre. Battus successivement par Jephté et Saül, ils furent entièrement exterminés par Joad, général de David. Leur capitale était Rabbath-Ammon.

AMMONIUM s. m. (amm-mo-ni-omm — rad. *ammoniaque*). Chim. Nom donné à un radical hypothétique auquel la chimie théorique fait jouer le rôle de métal, et par lequel elle rend compte de l'analogie qui existe entre les combinaisons ammoniacales et les combinaisons métalliques ordinaires.

— **Encycl.** D'après la théorie, l'*ammonium* représenterait un équivalent d'azote uni à quatre équivalents d'hydrogène, AzH^4, c'est-à-dire de l'ammoniaque avec un équivalent d'hydrogène en plus; il serait aux métaux des alcalis, potassium, sodium, etc., ce que le cyanogène est au chlore, au brome, à l'iode, etc. L'hypothèse de l'*ammonium* a été imaginée par Ampère et développée par Berzélius. Elle est née de ce fait qu'une molécule d'ammoniaque a toujours besoin de la présence d'une molécule d'eau pour donner naissance à de véritables sels, et consiste à admettre que l'ammoniaque et l'eau constituent un oxyde métallique, comme la potasse et la soude. Certains faits semblent donner le caractère d'une réalité à l'hypothèse de l'*ammonium.* Plusieurs sels de potasse sont isomorphes avec les sels ammoniacaux correspondants; on connaît une combinaison de mercure, d'ammoniaque et d'hydrogène qui a l'aspect et mérite le nom d'amalgame, et dans laquelle l'ammoniaque et l'hydrogène réunis se comportent absolument comme un métal.

AMMONIURE s. m. (amm-mo-ni-u-re — rad. *ammoniac*). Chim. Nom donné aux composés résultant de la combinaison de l'ammoniaque avec divers oxydes métalliques : *Les* AMMONIURES *d'or, d'argent et de platine sont fulminants.* ‖ On dit aussi AMMONIATE.

AMMONIUS, grammairien grec, né en Egypte, où il devint pontife d'un temple consacré au dieu-singe, se réfugia à Constantinople en 389, après la destruction des temples païens d'Egypte par ordre de Théodose, et y fut le maître de Socrate, célèbre historien ecclésiastique. Il reste de lui deux traités, l'un sur les *Synonymes*, l'autre sur les *Mots impropres.*

AMMONIUS, fils d'Hermias, philosophe grec, né à Alexandrie, fut le disciple de Proclus à Athènes, en 480 de l'ère chrétienne, et enseigna à Alexandrie une doctrine mélangée des idées d'Aristote et de celles de Platon. Il a laissé des Commentaires estimés sur l'*Introduction* de Porphyre et sur divers traités d'Aristote.

AMMONIUS, surnommé **Saccas**, parce qu'il avait été portefaix dans sa jeunesse. Philosophe d'Alexandrie, qui florissait vers la fin du IIe siècle et au commencement du IIIe. Issu d'une famille chrétienne, il se convertit au paganisme, étudia la philosophie, et tenta de concilier les doctrines de Platon avec celles d'Aristote, qu'il amalgama avec les théories orientales. On le regarde comme le fondateur de l'école néo-platonicienne. Il n'a laissé aucun écrit. Ses principaux disciples furent Plotin, Longin et Origène.

AMMONOCÉRATE s. m. (amm-mo-no-sé-ra-te — du gr. *Ammôn*, Ammon; *keras*, corne). Conchyl. Genre d'ammonites; nom substitué par Lamark à celui d'*ammonocératite.* Ce genre, établi sur des fragments qu'il est à peu près impossible de rapporter à tel ou tel genre connu, ne paraît pas devoir être conservé.

AMMONOÏDE adj. (amm-mo-no-i-de — du gr. *Ammôn*, Ammon; *eidos*, ressemblance). Conchyl. Se dit des coquilles qui ressemblent aux ammonites ou cornes d'Ammon.

— s. f. pl. Section de la famille des hélicostègues, établie pour les genres dont la spire est apparente des deux côtés.

AMMOPHILE s. m. (amm-mo-fi-le — du gr. *ammos*, sable; *philos*, ami). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des fouisseurs. La femelle se creuse dans le sable un trou assez profond, dans lequel elle apporte une chenille qu'elle a blessée avec son aiguillon; puis elle pond un œuf dans ce trou, qu'elle ferme avec des grains de sable.

— Bot. s. f. Genre de plantes de la famille des graminées, très-commun sur les dunes et les bords sablonneux de la mer, où ses rhizomes rampants, qui s'étendent souvent à une très-grande distance, contribuent à fixer la mobilité des terrains sablonneux.

— Adj. Qui se plaît, qui vit, qui croît dans les endroits sablonneux : *Plante*, *insecte* AMMOPHILE.

AMMOPHORE s. m. (amm-mo-fo-re — du gr. *ammos*, sable; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont les espèces connues sont toutes du Pérou.

AMMOPTÉNODYTES s. m. pl. (amm-mo-pté-no-di-te — du gr. *ammos*, sable; *ptênos*, qui vole, et *dutês*, plongeur). Ornith. Famille comprenant les oiseaux non voiliers, et courant dans les sables, comme l'autruche.

AMMOTHÉE s. f. (amm-mo-té — n. myth). Arachn. Genre de trachéennes pycnogonides, établi sur une seule espèce, de la Caroline.

AMMYRSINE s. f. (amm-mir-si-ne — du gr. *ammursinos*, qui a l'odeur de la myrrhe). Bot. Genre de la famille des éricinées.

AMNÉSIE s. f. (am-né-zî — du gr. *a* priv.; *mnêsis*, mémoire). Méd. Diminution notable ou perte totale de la mémoire, occasionnée plus ou moins subitement par une maladie ou un accident : *L'*AMNÉSIE *s'attaque généralement à la vieillesse. Certaines personnes sont frappées d'une* AMNÉSIE *telle qu'elles oublient jusqu'à leur nom.*

— **Encycl.** L'*amnésie* est à l'intelligence ce que la paralysie est au mouvement; elle peut être *générale* ou *partielle.* L'amnésie générale est extrêmement rare; il existe, au contraire, dans la science, un assez grand nombre de cas d'*amnésie partielle.* On sait, par exemple, que certains individus se plaignent d'avoir perdu seulement la mémoire des événements, des dates, tandis que chez d'autres le souvenir des personnes est plus ou moins affaibli, quelquefois même tout à fait nul. Cuvier racontait dans ses cours qu'un homme avait perdu seulement la mémoire de tous les noms substantifs, de telle sorte qu'il construisait régulièrement une phrase, à cela près des mots de cette catégorie qu'il ne pouvait trouver, et qu'il laissait pour ainsi dire en blanc. D'après M. Bouillaud, la pluralité des espèces de mémoire, soutenue par Gall, est confirmée par les phénomènes d'*amnésie* partielle, et fait seule concevoir comment la mémoire d'une série d'idées peut disparaître chez un individu qui conserve en même temps le souvenir de toutes les autres séries d'idées. Sous le rapport de sa nature, l'*amnésie* offre quatre variétés bien distinctes : 1° l'amnésie *agénésique*, résultant du défaut de développement du cerveau : c'est celle des idiots et des crétins; 2° l'amnésie *mécanique*, résultant de la compression du cerveau, quelle qu'en soit la cause; 3° l'amnésie *hypérémique*, produite par la congestion ou l'inflammation du cerveau et de ses enveloppes; 4° l'amnésie *asthénique*, effet de la faiblesse, de la diminution de vitalité du cerveau. L'*amnésie* des vieillards rentre dans cette dernière variété. On comprend que le traitement doit varier suivant la nature et les causes de l'*amnésie :* ainsi, l'*amnésie* hypérémique réclame une médication antiphlogistique et un régime débilitant, tandis que l'*amnésie* asthénique exige l'emploi des toniques; l'*amnésie* agénésique est incurable et ne comporte aucun traitement; l'*amnésie* mécanique n'est susceptible de guérison qu'autant que la cause de la compression cérébrale peut disparaître.

AMNESTIQUE adj. (a-mnè-sti-ke — rad. *amnésie*). Pathol. Se dit des substances vénéneuses ou des accidents cérébraux qui font perdre la mémoire.

AMNESTOTHALÉ, ÉE adj. (a-mnè-sto-ta-lé — du gr. *a* priv.; *mnêstos*, fiancé, et *thaleios*, qui fleurit). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont unisexuelles, c'est-à-dire dont chaque sexe habite une fleur séparée.

AMNICOLE adj. (a-mni-ko-le — du lat. *amnis*, fleuve; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit, qui croît sur le bord des fleuves, des rivières. Se dit des animaux et des plantes.

AMNIOMANCIE s. f. (a-mni-o-man-sî — du gr. *amnion*, membrane; *manteia*, divination). Antiq. gr. Espèce de divination qui consistait à tirer l'horoscope d'un enfant, par l'inspection du sac membraneux qui enveloppe quelquefois comme une coiffe la tête des enfants nouveau-nés, ce qui a sans doute donné lieu à ce proverbe vulgaire, lorsqu'on parle d'un homme heureux : *Il est né coiffé.*

AMNIOMANCIEN, ENNE s. (a-mni-o-man-si-ain, è-ne — rad. *amniomancie*). Antiq. gr. Celui, celle qui pratiquait l'amniomancie.

AMNION s. m. V. AMNIOS.

AMNIORRHÉE s. f. (a-mni-o-ré — du gr. *amnion*, membrane; *rheô*, je coule). Méd. Ecoulement du liquide de l'amnios.

AMNIOS ou **AMNION** s. m. (am-mni-oss, am-mni-on — du gr. *amnion;* formé de *amnios*, d'agneau, membrane d'agneau; nom qui lui vient sans doute de sa mollesse). Anat. La plus interne des membranes qui enveloppent le fœtus : *L'enfant était moins comprimé dans l'*AMNIOS *qu'il n'est dans ses langes.* (J.-J. Rouss.) *L'*AMNIOS *rentre en lui-même, en forme d'entonnoir, pour former une gaine assez ferme au cordon ombilical.* (Cuvier.)

— Bot. Nom donné par Malpighi à la liqueur gélatineuse qui, dans les plantes, entoure l'embryon et ne devient visible qu'après la fécondation. Le lait d'amande du cocotier en fournit un des exemples les plus remarquables.

— **Encycl.** L'*amnios* est constitué par les replis du feuillet externe du *blastoderme*, replis qui se soulèvent tout autour du corps de l'embryon et se portent à la rencontre les uns des autres, vers le milieu du côté dorsal, où ils se rejoignent et se soudent. Dans l'origine, l'*amnios* n'entoure l'embryon que du côté de sa face dorsale et de ses extrémités céphalique et caudale; plus tard, il l'enveloppe complétement, sauf le point où la cavité abdominale du fœtus communique avec la vésicule ombilicale. En ce point, l'*amnios* se réfléchit sur le cordon ombilical, qui a pris naissance et forme une gaîne à ce cordon. L'*amnios* est une des membranes persistantes de l'œuf; il augmente peu à peu d'épaisseur, et, vers le troisième mois, il est appliqué partout à la surface interne du chorion. Il contient le liquide *amniotique.*

AMNIOTATE s. m. (a-mni-o-ta-te). Chim. Genre de sels qui portent aujourd'hui le nom d'ALLANTOATE.

AMNIOTIQUE adj. (a-mni-o-ti-ke — rad. *amnios*). Anat. Qui appartient à l'amnios, qui a rapport à l'amnios : *Fluide, liquide* AMNIOTIQUE.

— Chim. Syn. d'*allantoïque.*

— **Encycl.** Anat. Le liquide *amniotique*, que l'on appelle souvent l'*eau* ou les *eaux de l'amnios*, ou simplement les *eaux*, est d'abord une sérosité claire et transparente qui devient ensuite légèrement jaunâtre et visqueuse. Il renferme 99 parties d'eau sur 100, de l'albumine et des sels, parmi lesquels du sel marin, du phosphate et du sulfate de chaux. A partir du sixième mois, on y trouve du sucre de foie. Jusqu'au cinquième mois, le liquide *amniotique* augmente de quantité, et à cette époque, il présente un poids à peu près égal à celui du fœtus. Plus tard, le fœtus continue à s'accroître, mais la quantité du liquide reste la même. Au moment de la naissance, l'amnios contient de 1/2 à 1 kilog. de liquide. Le liquide *amniotique* préserve l'utérus de l'action immédiate du fœtus, et le fœtus de celle de l'utérus, dans les mouvements de la mère. On lui a attribué encore d'autres usages. « L'embryon, dit M. J. Béclard, étant suspendu au milieu du liquide de la poche amniotique, pendant toute la durée de son développement et jusqu'au moment de la naissance, on s'est demandé si les eaux de l'amnios ne constitueraient pas pour l'embryon un liquide nourricier. Cela est peu vraisemblable. Le liquide de l'amnios, en effet, renferme une très-petite quantité de substances organiques, et il contient souvent des produits de sécrétion. On a cru aussi que, à la manière des poissons, l'embryon pouvait absorber les gaz dissous dans les eaux de l'amnios par une véritable respiration aquatique; mais les eaux de l'amnios ne renferment ni oxygène, ni air atmosphérique, ni acide carbonique, comme on le pensait. » Dans l'accouchement, le liquide *amniotique* est poussé par les contractions utérines vers le col de l'utérus, où les membranes qui le contiennent forment la saillie appelée *poche des eaux.*

AMNIQUE adj. (a-mni-ke — rad. *amnios*). Nom donné par quelques chimistes à l'acide *amniotique.*

AMNISIADES ou **AMNISIDES** s. f. pl. (amm-ni-zi-a-de). Myth. gr. Nymphes du fleuve Amnisus, en Crète.

AMNISQUE s. m. (a-mni-ske — du gr. *amnis*, petit agneau). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des longicornes, dont on compte trente et une espèces, presque toutes originaires de l'Amérique septentrionale.

AMNISTIABLE adj. (a-mni-sti-a-ble — rad. *amnistie*). Qui peut être amnistié, qui est digne d'être amnistié : *Prisonniers* AMNISTIABLES.

AMNISTIANT (am-ni-sti-an) part. prés. du v. Amnistier : *La loi du 3 brumaire, en* AMNISTIANT *tous les faits relatifs à la révolution, exceptait cependant les crimes particuliers.* (Thiers.)

AMNISTIE s. f. (a-mni-stî — du gr. *amnêstia*, oubli; formé de *a* priv., et *mnêstis*, souvenir). Pardon le plus souvent collectif que le souverain accorde, principalement pour crime de rébellion : AMNISTIE *générale. Loi d'*AMNISTIE. *Proclamer, publier une* AMNISTIE. *Presque toujours, après les révolutions violentes, on proclame des* AMNISTIES. (B. Constant.) *L'*AMNISTIE *est provoquée par des considérations purement politiques.* (Beugnot.) *Le droit d'*AMNISTIE *est inhérent à la souveraineté.* (Royer-Collard.) *C'est à Thrasybule que nous devons le beau mot d'*AMNISTIE. (Bignon.) *Les grandes* AMNISTIES *sont les actes les plus nécessaires, et en même temps les plus difficiles à faire accepter aux partis qui viennent de se sentir opprimés.* (Lamart.) *Le prince Louis-Napoléon ne peut accepter qu'une chose, la seule qui convienne à son caractère, non comme* AMNISTIE, *mais comme réparation, c'est une mesure législative qui lui rende en France sa place et ses droits de citoyen.* (Œuvres de Louis-Napol., 1848.) *Notre époque possède un trésor inépuisable d'*AMNISTIES *pour les grandes audaces.* (E. Pelletan.) *Je mets en liberté toutes les mouches et tous les papillons que je trouve pris dans des filets autour de moi, petite amnistie obscure qui, comme toutes les* AMNISTIES, *ne fâche que les araignées.* (V. Hugo.)

— Par anal. Pardon, excuse : *Avouez que vous me négligez, et méritez* AMNISTIE *pour un avenir plus exact.* (Bussy-Rab.) *Tout homme qui, par le repentir, se relève de sa chute, a droit aux encouragements et à l'*AMNISTIE *de ceux qui n'ont pas failli.* (Balz.) *Ces jubilés qui amènent les pécheurs à l'*AMNISTIE *de la religion.* (Chateaub.)

— **Encycl.** Les *amnisties* sont *générales* ou *partielles*, *absolues* ou *conditionnelles.* Elles sont générales, quand elles comprennent tous les coupables d'une catégorie; partielles, quand elles excluent un certain nombre d'individus qui n'en sont pas jugés dignes ou dont on redoute l'influence; absolues, quand elles n'imposent aucune condition; conditionnelles, quand elles soumettent à certaines mesures ceux ou partie de ceux qui en sont l'objet.

L'*amnistie* politique renferme en elle, autant et plus même que l'idée de pardon, l'idée d'une sorte de pacte d'oubli, de traité de paix civile. Son but est de faire cesser l'inimitié, l'état de guerre entre le pouvoir et les partis. « Le droit d'*amnistie*, dit très-bien le *Dictionnaire général de la politique*, est le privilége le plus étendu de la victoire et de la puissance, et son exercice, en proclamant l'oubli, l'effacement du passé, semble prétendre à la réconciliation... A la suite des déchirements civils, lorsque la victoire s'est prononcée pour un homme ou pour un parti, lorsque les vaincus ont désarmé, lorsque, de la place publique, les haines se sont réfugiées au fond des cœurs, on demande parfois à la clémence d'achever l'œuvre de la proscription et de l'échafaud; et ce qu'on n'avait obtenu ni de la rigueur des persécutions, ni de la terreur des supplices, on l'obtient de l'*amnistie*, qui apaise les esprits et endort la vengeance. »

Les criminalistes ont soin de distinguer l'*amnistie* de la *grâce.* « L'*amnistie* diffère de la grâce, a dit la Cour de cassation dans un arrêt du 11 juin 1825, en ce que l'effet de la grâce est limité à tout ou partie des peines, tandis que l'amnistie emporte abolition des délits, des poursuites ou des condamnations, tellement que les délits sont, sauf l'action civile des tiers, comme s'ils n'avaient jamais existé. » « L'*amnistie* prévient la condamnation, ajoute M. Dupin; la grâce fait remise de la condamnation prononcée; l'*amnistie* arrête le juge; la grâce n'arrête que le bourreau, le geôlier et le percepteur. »

Sous la monarchie constitutionnelle, le droit d'*amnistie* était considéré comme une extension du droit de grâce; il s'exerçait d'ailleurs, comme tous les actes du monarque, sous la responsabilité des ministres. La Constitution de 1848 avait accordé au président de la République le droit de faire grâce après avis du conseil d'Etat; quant aux *amnisties*, elles ne pouvaient être accordées que par une loi, c'est-à-dire par l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, le pouvoir de décréter des *amnisties* est conféré explicitement au souverain. L'article 1er du sénatus-consulte du 25 décembre 1852 est ainsi conçu : « L'empereur a le droit de faire grâce et d'accorder des amnisties. »

Les Athéniens furent les premiers qui employèrent le terme *amnistie.* Ils donnèrent ce nom à la loi d'oubli (*amnêstia*), que Thrasybule, après avoir chassé les trente tyrans d'Athènes, fit voter par le peuple, et par laquelle il était défendu de troubler aucun citoyen pour les actions passées. L'histoire nous présente peu d'*amnisties* politiques sincères, c'est-à-dire dans lesquelles l'absence de restrictions, d'exceptions, d'arrière-pensées, s'accorde véritablement avec l'idée de pacification civile qui seule donne aux *amnisties* un sens et une raison d'être. Après la révolution anglaise de 1640, lorsque Charles II monta sur le trône, une *amnistie* fut décrétée, mais on laissa la porte ouverte aux représailles, en exceptant les juges qui avaient condamné Charles Ier. L'*amnistie* accordée aux huguenots en 1570 fut un piége odieux, qui servit à préparer le meurtre de Coligny et les massacres de la Saint-Barthélemy. Depuis 1789, les *amnisties* ont été nombreuses en France; mais elles ont rarement porté les fruits d'apaisement et de concorde qu'on en attendait, soit à cause de la vivacité des haines politiques, soit plutôt parce que le vainqueur voyant dans l'*amnistie* qu'il proclamait non un véritable pacte moral, mais un expédient qui lui permettait de garder le bénéfice de la persécution tout en en répudiant l'apparence, réservait presque toujours des victimes choisies qu'il sacrifiait à ses défiances et à ses rancunes. Le type de ces *amnisties*, incapables de désarmer les cœurs parce qu'elles sont partielles et restrictives, est celle qui fut proclamée par la Restauration le 12 janvier 1816. On sait qu'elle excluait un certain nombre de personnages marquants, tels que Ney, Labédoyère, Lavalette, etc.

— **Syn. Amnistie, grâce.** La *grâce* laisse subsister la flétrissure morale du jugement dont elle arrête les effets; l'*amnistie*, au contraire, en supprimant la peine, anéantit en même temps le fait qui avait été la cause de la punition. En outre, la *grâce* est toujours individuelle, et l'*amnistie* le plus souvent collective.

AMNISTIÉ, ÉE (a-mni-sti-é) part. pass. du v. Amnistier : *Prisonniers* AMNISTIÉS. *Les chefs seuls,* AMNISTIÉS *par le roi, regagnèrent leurs foyers.*

— Par anal. Pardonné, excusé : *Une fois l'influence de la femme admise, tout le procédé de son mari se trouvait naturellement* AMNISTIÉ. (Balz.) *Aujourd'hui le vice a été* AMNISTIÉ *dans les livres à cause de son côté romantique et pittoresque.* (A. Nettement.)

— Substantiv. Celui qui a été amnistié : *C'est un* AMNISTIÉ. *Les* AMNISTIÉS *de juin 1848. Les* AMNISTIÉS *rentrèrent dans le pays.* (Acad.) *Le gouvernement demandera-t-il aux* AMNISTIÉS *de reconnaître hautement sa légitimité? Mais alors on en conclura que cette légitimité est douteuse.* (Beugnot.)

AMNISTIER v. a. ou tr. (a-mni-sti-é — rad. *amnistie.* — Il s'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indicatif et du prés. du subjonctif : *Nous amnistiions, que vous amnistiiez*). Accorder une amnistie, comprendre dans une amnistie : *Un prince n'*AMNISTIE *que ceux qu'il ne craint plus. Lorsque Bonaparte* AMNISTIA *les émigrés, il conserva une liste permanente de mille noms.* (Beugnot.)

— Par anal. Excuser, pardonner : *Le peuple anglais n'a vu que les résultats et a* AMNISTIÉ *des actes qui, d'ailleurs, étaient condamnables.* (Journ.) *Dans une œuvre pareille, il fallait que le style fût irréprochable : c'est le seul moyen de se faire* AMNISTIER. (Balz.) *Il était incapable de ces ménagements et de ces adresses qu'il aurait fallu avoir pour se faire* AMNISTIER. (Ste-Beuve.)

— Absol. : *Le prince seul peut* AMNISTIER. *Après une crise insurrectionnelle ou révolutionnaire, la clémence et la politique conseillent également d'*AMNISTIER. (Boiste.) AMNISTIER, *c'est prouver sa force.* (E. de Gir.)

S'amnistier, v. pr. Etre amnistié : *Les transfuges* S'AMNISTIENT *rarement.*

— Par anal. : *La guerre* S'AMNISTIE *par l'héroïsme et la gloire.* (E. de Gir.)

AMNISUS, géogr. anc. Petit port de l'île de Crète, à l'embouchure de la rivière du même nom.

AMNON, fils aîné de David, outragea sa sœur Thamar, et fut tué par son frère Absalon au milieu d'un festin (1030 av. J.-C.).

AMO (Antoine-Guillaume), noir de Guinée, érudit, né en 1703, fut amené enfant à Amsterdam, et instruit par les soins du duc de Brunswick. Amo apprit plusieurs langues, publia quelques dissertations latines, et devint plus tard conseiller d'Etat à Berlin. Il quitta l'Europe après la mort de son protecteur. Un voyageur le rencontra en 1743 en Abyssinie, vivant en ermite et ayant la réputation d'un devin.

AMODIATAIRE s. (a-mo-di-a-tè-re — rad. *amodier*). Jurispr. Celui, celle qui prend, qui reçoit une terre à ferme.

— **Antonyme.** Amodiateur.

AMODIATEUR, TRICE s. (a-mo-di-a-teur, tri-se — rad. *amodier*). Celui, celle qui cède une terre par amodiation.

— **Antonyme.** Amodiataire.

AMODIATION s. f. (a-mo-di-a-si-on — rad. *amodier*). Bail à ferme d'une terre, soit en denrées, soit en argent : *L'oppression du droit de chasse s'opère à l'aide du procédé dit de l'*AMODIATION *des enclaves.* (Toussenel.)

AMODIÉ, ÉE (a-mo-di-é) part. pass. du v. Amodier : *Biens* AMODIÉS. *Terre, ferme* AMODIÉE.

AMODIER v. a. ou tr. (a-mo-di-é — du lat. *ad*, à; *modium*, boisseau. — Prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *Nous amodiions. Que vous amodiiez*). Affermer à quelqu'un une terre moyennant une redevance en denrées ou en argent : *Partout on défriche, on* AMODIE, *on enclôt les terrains communaux.* (Proudh.)

AMOINDRI, IE (a-mo-ain-dri) part. pass. du v. Amoindrir. Diminué, devenu, rendu moindre : *Les revenus sont* AMOINDRIS *par les impôts.*

— Fig. Affaibli : *Depuis cette époque, son intelligence est* AMOINDRIE. *L'autorité souveraine en fut* AMOINDRIE. ‖ En parlant des personnes, Qui jouit d'un crédit moindre : *Lorsqu'on a été les premiers de la ville, le moyen d'y rester* AMOINDRIS? (Balz.) *Lui, un homme de premier ordre, il ne se croit pas* AMOINDRI *parce que son nom est inscrit sur une affiche.* (E. Legouvé.)

AMOINDRIR v. a. ou tr. (a-mo-ain-drir — rad. *moindre*). Rendre moindre, plus petit, diminuer : *Cela* AMOINDRIRA *votre revenu.* (Acad.) *Ce régime a beaucoup* AMOINDRI *ses forces.*

— Par ext. Faire paraître plus petit : *L'éloignement* AMOINDRIT *les objets.* ‖ Absol. : *Ces lunettes* AMOINDRISSENT.

— Fig. Affaiblir, en parlant de la gravité d'une chose, de la puissance, de l'influence, de la considération d'une personne : *Le journaliste a prodigieusement* AMOINDRI *les faits.* (A. Karr.) *L'opposition a tort quand elle suppose à l'Europe l'intention systématique d'humilier la France, de la blesser, de l'*AMOINDRIR. (E. de Gir.) *Les femmes du grand monde ont un talent merveilleux pour* AMOINDRIR *leurs torts en plaisantant.* (Balz.) *Non-seulement le vice de l'ignorance empoisonne le foyer conjugal, mais il* AMOINDRIT *la maternité, il la matérialise.* (Mme Coignet.)